

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 4 juillet 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 4 juillet 2022 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-07-104

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

Il est proposé par le conseiller le conseiller Jean-Pierre Poirier, appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Permanence - Employé #62
- 5. FINANCES**
  - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - juin
  - 5.2 Intérêt au programme de formation en gestion des actifs
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
  - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
  - 7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Société en commandite Xylem Canada - Reconditionnement d'une pompe de la station principale au 2 chemin du Canal
  - 7.2 Embauche - ouvriers saisonniers - travaux publics
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
  - 8.1 Demande de PIIA - lot 1 543 134 ; zone HA-5; Secteur A Chemin du fleuve; 128-A Chemin du fleuve

**9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 9.1 Contribution au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges pour l'embauche d'un guide
- 9.2 Demande d'aide financière - Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades - Budget 2022
- 9.3 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Piscines Services-Conseils - travaux à la piscine
- 9.4 Passage du tour cycliste Weekend pour combattre le cancer 2022

**10. RÉGLEMENTS**

- 10.1 Adoption - Règlement d'emprunt 210-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 110 000 \$ pour l'aménagement de l'hôtel de ville au presbytère
- 10.2 Adoption - Règlement 205-2022-01 modifiant le règlement 205-2021 sur le fonctionnement de la bibliothèque

**11. AFFAIRES DIVERSES**

- 11.1 Aucun

**12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

**13. PAROLE AU MAIRE**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. GREFFE**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022**

2022-07-105

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4. RESSOURCES HUMAINES**

**4.1 PERMANENCE - EMPLOYÉ #62**

2022-07-106

CONSIDÉRANT QUE la probation de 6 mois de l'employé #62 s'achève le 4 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directeur général et greffier-trésorier d'accorder la permanence à l'employé;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la permanence à l'employé #62 à compter du 4 juillet 2022 et de fixer le salaire de cet employé à l'échelon 95% conformément à la Politique des employés de la Municipalité de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **5. FINANCES**

### **5.1 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - JUIN**

2022-07-107

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois de Juin déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois de Juin;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 211 734,81 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	170 704,28 \$
Paiements électroniques par Accès D, Affaires de Desjardins	6 688,55 \$
Salaires nets	34 341,98 \$
<b>TOTAL</b>	<b>211 734,81 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Serge Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Serge Raymond  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **5.2 INTÉRÊT AU PROGRAMME DE FORMATION EN GESTION DES ACTIFS**

2022-07-108

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a sollicité la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers en 2022 et la tenue d'un symposium sur la gestion des actifs en 2022;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Pointe-des-Cascades à participer à ces activités;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée,  
ET RÉSOLU

DE SIGNIFIER à la Fédération québécoise des municipalités son intérêt de participer aux activités prévues en 2022 sur la gestion des actifs.

DE S'ENGAGER à collaborer aux différentes étapes du projet (formation, symposium) prévues en 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **7. SERVICES URBAINS**

### **7.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SOCIÉTÉ EN COMMANDITE XYLEM CANADA - RECONDITIONNEMENT D'UNE POMPE DE LA STATION PRINCIPALE AU 2 CHEMIN DU CANAL**

2022-07-109

CONSIDÉRANT le bris de l'une des pompes de la station principale de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que cette pompe était en fonction depuis plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT le coût élevé pour un remplacement;

CONSIDÉRANT QU'un service de reconditionnement permettrait de prolonger d'une dizaine d'années la durée de vie de la pompe;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Société en commandite Xylem Canada pour le reconditionnement d'une pompe de la station principale au 2 chemin du Canal;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Société en commandite Xylem Canada un montant maximal de 12 372,05 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02.415.00.521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **7.2 EMBAUCHE - OUVRIERS SAISONNIERS - TRAVAUX PUBLICS**

2022-07-110

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades désire embaucher deux employés étudiants pour se joindre à l'équipe des travaux publics;

CONSIDÉRANT les différentes candidatures reçues;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité de sélection de procéder à l'embauche de l'employé 32-0030 et 32-031;

CONSIDÉRANT que ces deux employés sont admissibles à la subvention Emploi été Canada;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER les employé 32-0030 et 32-0031 au poste de journalier pour l'été 2022;

DE FIXER le salaire des employés 32-0030 et 32-0031 selon la première année de la grille salariale des étudiants pour la saison 2022 adoptée précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

### **8.1 DEMANDE DE PIIA - LOT 1 543 134 ; ZONE HA-5; SECTEUR A CHEMIN DU FLEUVE; 128-A CHEMIN DU FLEUVE**

2022-07-111

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 9 mai 2022 pour le lot 1 543 134 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise des travaux de rénovations et d'agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements employés seront du déclin de vinyle blanc et du bardeau d'asphalte noir, tout comme le sont les revêtements actuels du deuxième étage;

CONSIDÉRANT QUE les fondations seront en béton;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme considère que les matériaux contribuent à améliorer l'architecture du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme considère que le projet améliorera l'aménagement paysager en cour avant, respectant un agencement semblable au croquis présenté;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme suggère une harmonisation des deux fenêtres au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, en raison du droit acquis pour un duplex dans la zone unifamiliale, dont l'agrandissement est inférieure à 50% du bâtiment actuel;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA des travaux de rénovations et d'agrandissement du bâtiment principal au 128-A Chemin du fleuve, lot 1 543 134, zone HA-5; Secteur A Chemin du fleuve conditionnellement :

- à ce que la balustrade au deuxième étage soit conforme au Code du bâtiment du Québec et que, si des modifications doivent être apportés pour la conformité, celles-ci ne modifient pas l'esthétisme présenté sur le croquis initial des travaux projetés;

- la conformité des stationnements en cour avant avec la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades. Le stationnement automobile doit représenter un maximum de 30% de la superficie de la cour avant. Un minimum de deux cases par logements est exigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**9.1 CONTRIBUTION AU MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR L'EMBAUCHE D'UN GUIDE**

2022-07-112

CONSIDÉRANT le succès du projet pilote de l'été 2021 réalisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, la Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades et la contribution du programme fédéral Emplois Été Canada auquel participaient 4 guides;

CONSIDÉRANT QUE le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges a reçu la confirmation d'une subvention d'Emploi été Canada que pour l'embauche de 3 guides pour l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges s'est adressé à la municipalité de Pointe-des-Cascades pour partager les frais liés à l'embauche d'un quatrième guide pour compléter l'équipe;

CONSIDÉRANT l'achalandage projeté en lien avec les nouvelles activités proposées sur notre territoire et l'ouverture du Village des Écluses;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER une contribution de 3 500 \$ au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, représentant un partage de 50% du coût d'embauche d'un 4e guide pour la visite du Parc des Ancres de Pointe-des-Cascades et son musée afin de maintenir l'offre de service touristique et d'interprétation de notre patrimoine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUES DE POINTE-DES-CASCADES - BUDGET 2022**

2022-07-113

CONSIDÉRANT QUE la Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité pour soutenir leur opération au cours de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme reconnu a déposé ses derniers états financiers au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades est un organisme à but non lucratif, que leurs projets contribuent au rayonnement de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 6 500 \$ à la Société de recherches historiques de Pointe-des-Cascades pour soutenir leur opération au cours de l'année 2022;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à déboursier la somme de 6 500 \$ à même le poste budgétaire 02-702-50-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.3 OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PISCINES SERVICES-CONSEILS - TRAVAUX À LA PISCINE**

2022-07-114

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades désire obtenir de l'accompagnement pour vider, nettoyer, laver, peindre la piscine et remplacer la matière filtrante;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité à remettre en fonction la piscine pour l'été 2022;

CONSIDÉRANT la grande expertise de Piscines Services-Conseils;

CONDISÉRANT l'offre de services de Piscines Services-Conseils, pour les travaux à la piscine;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Piscines Services-Conseils pour les travaux à la piscine;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à Piscines Services-Conseils un montant maximal de 21 034,68 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23.080.05.000., et transférer du surplus non-affecté le montant suffisant à cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.4 PASSAGE DU TOUR CYCLISTE WEEKEND POUR COMBATTRE LE CANCER 2022**

2022-07-115

CONSIDÉRANT QUE Vélo Québec est un organisme reconnu, disposant d'une infrastructure solide;

CONSIDÉRANT QUE l'événement est pour aider à combattre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le passage du tour cycliste permettra à plusieurs touristes de visiter le coeur du village le jour de la Fête au Village.

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le passage du tour cycliste sur notre territoire la journée du 20 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**10. RÈGLEMENTS**  
**10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 210-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 110 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE AU PRESBYTÈRE**

2022-07-116

CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-087 confirmant l'engagement et l'autorisation d'adresser une demande financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour l'aménagement de l'hôtel de ville au presbytère;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Jean-Pierre Poirier,

et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juin 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 210-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 110 000 \$ pour l'aménagement de l'hôtel de ville au presbytère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2 **ADOPTION - RÈGLEMENT 205-2022-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 205-2021 SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

2022-07-117

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que la plage horaire de fin de soirée est plus achalandée que celle de l'après-midi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Natacha Ménard, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juin 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.);

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 205-2022-01 modifiant le règlement 205-2021 sur le fonctionnement de la bibliothèque spécifiquement le point 5 pour que les heures d'ouverture de la bibliothèque soient le mardi et le jeudi de 18h à 20h afin d'offrir un meilleur service au citoyen et de convenir à la disponibilité des bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



## 12. PAROLE AUX CONSEILLERS

M. Poirier mentionne le travail de l'équipe dynamique et qui prend des décisions.

M. Juneau souligne l'ouverture du Villages des écluses, l'installation du nouveau module et le début du camp de jour. Il a assisté à une rencontre de présentation du Parc régional du Canal de Soulanges.

M. Durand se dit content de la rénovation de la piscine. Il souligne le travail sur les différents projets qui est sensationnel et mentionne la tenue de la prochaine séance du conseil le 15 août prochain.

Madame Rodrigue parle de la nouvelle pièce de théâtre qui est une belle expérience. Elle précise que les affiches dans les parcs sont en cours de réalisation et que le conseil étudie diverses options pour la diminution de la vitesse de circulation.

Madame Ménard invite les citoyens à aller au Village des écluses.

## 13. PAROLE AU MAIRE

Monsieur Zytynsky souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents et souhaite bonne chance à M. Decelles qui quitte Pointe-des-Cascades.

Il mentionne que la municipalité fait le suivi concernant le niveau d'eau plus bas à l'écluse #2 et la sécurité des lieux.

Un marché champêtre sera présent lors de certaines activités.

## 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Félicitations pour le nouveau site web
- Projet carte citoyenne
- Nombre d'embauche d'étudiants
- Xylem
- Écluse #2
- Développement immobilier sur chemin du fleuve et l'eau disponible
- Marquage des rues et traverse de la 338
- Bacs dans la rue
- Nombre maximal d'habitants par maison

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2022-07-118

À 20h12 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier



---

Serge Raymond

Le Maire

---

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*